17. mars 1638

N° 3

Fut present en sa personne M[aist]re Daniel Baudouyn escuier seigneur de Soupir Chivy et beaulieu conseiller [illegible] demeurant [illegible] ville de [illegible] du Roy de [illegible] parr[oiss]e Saint Gervais

Lequel de son bon gré et libre vollonté a recongneu et confessé avoir baillé a tiltre de ferme pris d'argent et moison de grain pour le temps et espace de neuf annees neuf cueillettes et despouilles consecutives et suivantes l'une l'autre commenceant du jour et feste de noel dernier passé et qui finiront a pareil jour de l'annee [illegible] quarante dix et premiere [illegible] les neuf ans durant, a Benoist [illegible] S. [illegible] & Nicolle marchoy sa femme demeurant en lad[ite] ville de [illegible] parr[oiss]e S[ain]t Eustache, a ce presens preneurs audit tiltre les neuf annees durant, sçavoir est la terre et seigneurie dud[it] Soupir seituee pres Soissons bailliage de Laon et Laonnois consistant en justice haulte moyenne et basse. Cens rentes lotz ventes d'esfanlle saisines amendes aubaines confiscations, terres labourables prez bois garennes, saulx [illegible] poulles chappons et autres circonstances et dependances quelconques [illegible] le tiers de [illegible] aveq le fief de lisle et [illegible] leurs appartenances et dependances [illegible] appartenans aud[it] s[ieu]r bailleur de plus ample declaration [illegible] disposition [illegible] quantité [illegible] aboutissans [illegible] bailleur les premiers [illegible] pardevant [illegible] sçavoir a congnoistre [illegible] jour par [illegible] devant [illegible] et la [illegible] fait [illegible] parlant [illegible] sçavoir du chasteau Coulombier [illegible] jardin [illegible] de hault, [illegible] les [illegible] a bastir de [illegible] arbres fruictiers du grand jardin qui est dans l'enclos du parc de [illegible] quatorze [illegible] pres [illegible] pré appellé [illegible] pré, [illegible] dit [illegible] deux [illegible]

+ 23 [illegible] Moulins Estangs et [illegible]

+ la [illegible] de [illegible] dependance

+ Jusque a la somme de [illegible] pour chacun [illegible]